

CIAS VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 26 **Quorum : 14**

Présents : 16

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 07

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 19

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages exprimés : 10

Secrétaire de séance :

PARAVY Jean-Claude

Date de la convocation :

04/04/2024

16 présents : ARGOUD Yves, BAZIN Janine, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CEVOZ-MAMI Christian, CHAPUIS Agnès, COUDURIER Françoise, FERRARI Myriam, HENAUX Raymond, JOURDAN Véronique, PARAVY Jean-Claude, PERSON Philippe, REVEL Luc, VERRIER Muriel, WALLE Olivier, YACONO Céline.

03 Pouvoirs : BALITRAND Anne à COUDURIER Françoise, GAUTIN Catherine à BAZIN Janine, THIERY Ghislaine à FERRARI Myriam.

07 Absents : BARBOTIN Sonia, MARTIN François, MARTIN Marie-Ange, MASSIT Emilie, SEVA Jacqueline, REGALLET Paul, ANDRE Valérie.

**OBJET : BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE LES LOGES DU PARC : VOTE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Budget annexe Résidence autonomie les Loges du parc du centre intercommunal d'action sociale.

INFORME le conseil d'administration que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023, a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à Pont de Beauvoisin et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du Budget annexe Résidence autonomie les Loges du parc du centre intercommunal d'action sociale.

PRESENTE ensuite au conseil d'administration le Compte Administratif du Budget annexe Résidence autonomie les Loges du parc du centre intercommunal d'action sociale. Les résultats sont arrêtés comme suit :

Exploitation	Compte administratif 2023
Dépenses nettes	704 813,17 €
Recettes nettes	692 063,32 €
Résultat d'exploitation 2023	-12 749,85 €
Report d'exercices antérieurs	-42 850,96 €
Résultat à affecter	-55 600,81 €

Investissement	Compte administratif 2023
Dépenses nettes	127 368,72 €
Recettes nettes	248 752,22 €
Résultat d'investissement 2023 (avec report du résultat de l'excédent de l'exercice précédent)	121 383,50 €

Monsieur le Président quitte ensuite la séance.

Monsieur Jean-Claude PARAVY demande ensuite au conseil d'administration de bien vouloir se prononcer.

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion et du Compte Administratif,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 19 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤**VOTE** le Compte Administratif 2023 du Budget annexe Résidence autonomie les Loges du parc présenté par le Président selon les résultats susvisés.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 30/04/2024

**Le Président,
Paul REGALLET**

**Le secrétaire de séance
Jean-Claude PARAVY**